



Ville de Trets

Tél. 04 42 37 55 14

Trets, le 13 octobre 2017

Service Secrétariat Général.

ORDRE DU JOUR du CONSEIL MUNICIPAL **du 20 octobre 2017**

Approbation du PV du 27 juillet 2017.

Rapporteur :

- JC FERAUD : 1) Motion de soutien « Ensemble pour le territoire » ;
- JC FERAUD : 2) Débats d'orientations Budgétaires pour la Commune et le service annexe du Cimetière ;
- JC FERAUD : 3) Demande de subvention au Conseil Départemental / Trets, Capitale de la Culture Provençale 2017 ;
- JC FERAUD : 4) Approbation de la création d'un huitième bureau de vote ;
- MC MUSSO : 5) Approbation du renouvellement de la convention de collaboration entre le territoire du Pays d'Aix et le bureau Municipal de l'Emploi de Trets ;
- MC MUSSO : 6) Attribution d'une subvention à l'association du Comité de Jumelage de Trets ;
- MC MUSSO : 7) Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- S. FABRE : 8) Attributions de subventions façades pour certains bâtiments ;
- S. FABRE : 9) Décisions Modificatives pour les budgets commune et assainissement ;
- E. BERRENI : 10) Attribution des subventions aux coopératives scolaires ;
- S. RIMEDI : 11) Attribution du marché « Mise à disposition de personnels de direction et d'animation des accueils de loisirs sans hébergement de 3 à 17 ans en extrascolaire et de 12 à 17 ans en périscolaire –
Elaboration des projets pédagogiques ;

Questions diverses.

COMPTE RENDU de Décisions prises dans le cadre de l'article I 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Rapporteur : M. le Maire

N°86/2017 en date du 05/07 : Avenant n°1 au contrat concernant la mission de contrôle technique pour la construction d'une halle de tennis avec le bureau Veritas – Aix en Provence- pour un montant de 1 150€ HT ;

N°87/2017 en date du 05/07 : Avenant n°1 au contrat concernant la mission de contrôle SPS pour la construction d'une halle de tennis avec le bureau Veritas – Aix en Provence- pour un montant de 1 476 € HT et de proroger le délai de la mission jusqu'au 31/10/2017 ;

N°88/2017 en date du 07/07 : Contrat concernant la mission de contrôle CSPS pour la démolition de la salle des 3 collines avec l'entreprise Bruno Guilbot, Calas, pour un montant de 968 € HT ;

N°89/2017 et 89/2017 bis en date du 13/07 : Désignation de la SCP d'Avocats IAFA à représenter et défendre les intérêts de la commune pour un montant de 480 €TTC dans l'affaire qui l'oppose aux animaux sauvages et pour la prise d'un arrêté pour des honoraires s'élevant à 720€ TTC ;

N°90/2017 en date du 15/06 : Avenant n°1 au contrat concernant la mission bureau d'études travaux pour le réaménagement et l'extension du boulodrome de Trets avec la Sté EQC Structures, Marseille pour un montant de 3 900€ HT ;

N°91/2017 en date du 20/05 : Contrat de location avec la Sté INITIAL pour un montant annuel de 4 415,28 € HT concernant la fourniture de réceptacles et diffuseurs dans tous les bâtiments communaux ;

N°92/2017 en date du 01/08 : Avenant n°1 au marché à bons de commande « travaux de voirie et VRD en zone urbaine et rurale » avec la Sté Colas Midi Méditerrané, Vitrolles, pour un montant de 600 000€ HT et de proroger sa durée de 3 mois soit jusqu'au 28 mai 2018 ;

N°93/2017 en date du 01/08 : Avenant n°1 au contrat concernant la mise à disposition de personnels de direction et d'animation des accueils de loisirs sans hébergement de 3 à 17 ans en extrascolaire et de 12 à 17 ans en périscolaire avec l'association Ifac Paca, Marseille, pour un montant de 1 449€TTC ;

N°94/2017 en date du 25/07 : Autorisation de la SCP d'Avocats IAFA a représenté la commune de Trets dans l'affaire qui l'oppose à M. DATHY Eric et dont le montant des honoraires s'élève à 1 200€ TTC ;

N°95/2017 en date du 25/07 : Contrat de vérification, entretien et maintenance du hayon élévateur du camion cantine CL 555SR avec la Sté Lambert Constructeurs (2 visites annuelles obligatoires) pour un montant annuel de 380€ HT ;

N°96/2017 en date du 25/07 : Contrat pour la maintenance de l'éclairage public avec la Sté INEO Provence du 01/08 au 31/12/2017 pour un montant de 11 078€ HT soit 5 mensualités de 2 215,60 €HT ;

N°97/2017 en date du 03/07 : Convention avec l'organisme de formation APAVE organisant les examens psychotechniques et accepte le paiement de ces examens pour un montant total de 693,60€ TTC ;

N°98/2017 en date du 16/05 : Contrat avec Délicia do Brasil représentée par Mme Elodie LATIERE, Aubagne, pour sa prestation lors de la soirée Brésilienne le 10 juin 2017 au château des Remparts de Trets pour un montant de 3 840€ ;

N°99/2017 en date du 16/05 : Contrat avec l'association Aquarella du Monde – La Cadière d'Azur- pour sa prestation lors de la soirée Brésilienne le 10/06 au château des Remparts pour un montant de 2 800 € ;

N°100/2017 en date du 26/06 : Convention avec « Stellalouna » pour une prestation de danses traditionnelles en costumes du pays lors du spectacle du 19/08 dans la cour du Château pour un cout total de 200€ ;

N°101/2017 en date du 26/06 : Convention avec l'association « musée de la Mémoire Militaire » pour l'organisation d'un défilé militaire lors de la manifestation de la libération de Trets avec des participants en costumes d'époques le 20/08 pour un cout de 1 400€ ;

N°102/2017 en date du 26/05 : Contrat concernant la mission « maitrise d'œuvre pour un programme de travaux sur la station d'épuration » avec BEEE – Marseille- pour un montant global de 49 500€ HT ;

N°103/2017 en date du 31/03 : Avenant n°1 au MAPA concernant « l'exploitation et la maintenance des chaufferies, des installations de climatisation et de VMC » avec la SA Engie Energie Services- Bouc Bel Air- afin de prendre en charge de nouveaux équipements pour un montant de 1 335€ HT ;

N°104/2017 en date du 08/09 : Autorisation à Maître HIMBAUT, Avocat à la Cour, à l'élaboration d'un mémoire en vue d'assurer les intérêts de la Commune dans l'affaire qui l'oppose à la Sté Stratèges Organisation dont le montant des honoraires s'élève à 480 € TTC ;

N°105/2017 en date du 01/09 : Convention avec la Sté AFC Consultants pour conseil et assistance à la passation des marchés d'assurance dommages aux biens de la Commune pour un montant de 1 600€ HT ;